

2011

Georges-Albert Dal
Belgique

17^{ans de CCBE !}

C'est en 1995, alors que j'étais bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles que je suis entré dans la délégation belge.

Heinz Weil était président, mais ma participation à l'époque fut fugitive car j'étais bâtonnier en exercice et actif en même temps dans la Fédération des barreaux d'Europe dont j'allais devenir président à la fin de mon bâtonnat. À l'issue de cette présidence, je pus m'impliquer plus activement dans nos travaux, en devenant délégué à l'information, puis chef de la délégation belge.

Au fil des années, je devins plus actif et présidai divers comités, ce qui me donna l'occasion d'étudier en profondeur dans une optique internationale les principes déontologiques de la profession. C'était de la déontologie comparée en live. Passionnant !

L'ensemble de ces contacts a créé un réseau de solides amitiés. Celles-ci m'ont valu d'être élu à la seconde vice-présidence du CCBE en 2009. J'eus ainsi le privilège d'œuvrer sous la présidence d'Anne-Birgit Gammeljord, puis sous celle de José-María Davó-Fernández et, enfin, après ma présidence en 2011, aux côtés de mon amie Marcella Prunbauer. Durant ces quatre années, j'ai eu l'immense privilège de vivre au cœur du barreau européen, cet ensemble de plus d'un million de confrères qui ont l'essentiel en commun.

Durant ces quatre années, j'ai eu l'immense privilège de vivre au cœur du barreau européen, cet ensemble de plus d'un million de confrères qui ont l'essentiel en commun.

Des souvenirs ? Il y en a trop. J'en retiendrai deux. Le Three Bars Meeting réunissant les barreaux japonais, chinois et européens à Tianjin où Marcella Prunbauer, Jonathan Goldsmith et moi avons connu la Chine profonde et nous sommes trouvés perdus dans une foule unilingue, au milieu d'inscriptions incompréhensibles, sans un caractère latin, ni un mot en anglais.

Mais surtout, cette journée viennoise où, à l'occasion de la Präsidentenkonferenz, un petit groupe m'a aidé durant plusieurs heures à élaborer les textes français et anglais des dix principes essentiels de la profession qui sont, avec le Code de déontologie, un des socles du CCBE.